

Sujet : [INTERNET] vénerie sous terre
Date : Thu, 29 Apr 2021 23:04:12 +0200
De : Suzanne baron

Monsieur le préfet,

Je tiens à m'opposer à votre projet d'arrêté sur l'autorisation d'une période complémentaire pour la vénerie sous terre du blaireau pour les raisons suivantes:

- C'est une pratique particulièrement barbare qui inflige de grandes souffrances aux blaireaux, pourtant tout comme nous sensibles à la douleur, au stress, à la terreur. Et à partir du 15 mai, les jeunes blaireaux de l'année ne sont pas entièrement sevrés et dépendent encore des adultes.
- Les populations de blaireaux sont fragiles et souffrent déjà de la disparition de leurs habitats et du trafic routier.
- Les dégâts que le blaireau peut occasionner dans les cultures de céréales sont peu importants et très localisés, essentiellement en lisière de forêt.
- Par ailleurs, le conseil de l'Europe recommande d'interdire le déterrage: " Le creusage des terriers, à structure souvent très complexe et ancienne, a non seulement des effets néfastes pour les blaireaux, mais aussi pour diverses espèces cohabitantes, et doit être interdit".
- A une époque où la biodiversité fond comme neige au soleil, il y a mieux à faire que de s'acharner, encore et encore, sur ce qu'il nous reste de faune sauvage.

Il est grand temps d'apprendre à cohabiter avec les autres espèces, et il serait plus judicieux d'interdire cette pratique d'un autre temps, qui n'est pas à l'honneur de la France, et, comme cela se fait dans d'autres pays, de protéger ce bel animal!

Cordialement,

S. Baron.